

ARRÊTÉ INTERCOMMUNAL

OBJET : Délégation de fonction et de signature au 6ème Vice-Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux

Le Président de la Communauté Brie des Rivières et Châteaux,

Vu l'article L. 5211-9 du code général des collectivités territoriales autorisant le président à déléguer, sous sa surveillance et sa responsabilité, par arrêté, une partie de ses fonctions aux vice-présidents,

Vu la délibération n°DEL_056_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection du président,

Vu la délibération n°DEL_058_2026 en date du 7 avril 2026 portant élection des vice-présidents,

ARRÊTE

Article 1 :

A compter du 7 avril 2026 il est donné délégation de fonction et de signature à Monsieur Pierre-François PRIOUX 6^{ème} vice-président en charge de l'environnement et de la transition écologique.

Article 2 :

Objectif principal : Piloter la stratégie environnementale et le PCAET, protéger les espaces naturels, et structurer des actions de sensibilisation et de rénovation énergétique pour les habitants et les entreprises.

A ce titre, Il assurera dans ce domaine de compétence les fonctions suivantes :

Compétence Environnement

- **Piloter la stratégie environnementale communautaire,**
- **Contribuer à la protection des espaces naturels et agricoles ;**
- **Développer des actions en faveur de la biodiversité ;**
- **Soutenir les démarches de renaturation et de désimperméabilisation ;**
- **Suivre les différents dispositifs Natura 2000, Espaces naturels sensibles, Restauration et entretien des zones humides,**
- **Soutenir et participer à la réflexion pour les trames vertes et bleues,**
- **Inciter à l'agriculture biologique en travaillant de concert avec le vice-président en charge du développement économique.**

Transition écologique

- Piloter, suivre et évaluer le PCAET,
- Evaluer les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre et d'adaptation au changement climatique,
- Assurer la cohérence entre transition écologique et projet de territoire,
- Veiller à l'intégration des enjeux écologiques dans les projets d'aménagement,
- Structurer une stratégie de sensibilisation à destination des communes, des habitants et entreprises,
- Communication et mobilisation des habitants (réunions publiques, permanences),
- Développer des démarches participatives,
- Valoriser les initiatives locales,
- Pilotage territorial du Service Public d'accompagnement à la Renovation de l'Habitat (SPRH),
- Conventionnement avec les financeurs (Etat, ANAH...) et les partenaires opérateurs,
- Mise en place ou supervision d'un guichet unique d'information (type France Rénov'),
- Suivi des objectifs de rénovation des logements privés,
- Coordination avec l'ANAH et les dispositifs d'aides nationales.,
- Suivi des résultats : nombre de ménages accompagnés, travaux engagés, gains énergétiques.

Article 3 :

Pour l'accomplissement des missions qui leur sont confiées, les Vice-Présidents travaillent en collaboration avec les services intercommunaux.

Article 4 :

La présente délégation de fonction emporte délégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Président.

Article 5 :

La signature du Vice-Président sera précédée de la mention « par délégation du Président ».

Article 6 :

Monsieur le Président et Monsieur le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 7 :



Le présent arrêté :

- Sera inscrit au registre des actes administratifs de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux.
- Sera transmise à Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne au titre du contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Président de la Communauté de Communes Brie des Rivières et Châteaux dans un délai de deux mois à compter de sa date d'affichage et de sa transmission au contrôle de légalité.
- Peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Melun par courrier ou sur le site Télérecours citoyens (www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de M. le Président si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Notifié le 27/07/2026
Nom : PRIoux
Prénom : Pierre-François
Signature de l'élu.e :

Fait au Châtelet-en-Brie,
Le 07.04.2026

Christian POTEAU
Président

